

Les futurs profs seront testés sur leurs connaissances du français

Le ministre Marcourt a donné ce mardi les grandes lignes de la future formation initiale des enseignants.

On touche au but. Attendue depuis huit ans, la réforme de la formation initiale des enseignants devrait tomber sur le bureau du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le courant du mois de mars. C'est en tout cas ce que promet le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS).

Ce mardi en commission du Parlement, il en a cependant déjà esquissé les grandes lignes.

Des instituteurs spécialisés

Le ministre confirme donc ce qui était déjà écrit dans la déclaration de politique communautaire en 2014: la nouvelle formation s'étalera sur quatre ans, "mais dans la perspective de passer à terme à une formule sur cinq ans".

Les instituteurs du primaire et les profs qui enseignent dans les trois premières années du secondaire (et qui suivaient jusque-là une formation en trois ans) devront donc adjoindre aux trois années de bachelier initiales, un master de spécialisation de 60 crédits.

Les profs enseignant dans les trois dernières années du secondaire suivront dorénavant un bachelier en enseignement de trois ans, puis deux années de master en enseignement. "L'actuel master à finalité didactique sera donc appelé à disparaître, a expliqué le ministre. En revanche, l'agrégation réservée aux détenteurs d'un grade académique débouchant sur une fonction d'enseignant sera maintenue et portée à 60 crédits."

Au rang des révolutions attendues, Jean-Claude Marcourt a expliqué qu'il sera proposé que l'accès à la formation d'enseignant soit soumis à la présentation d'une épreuve

non contraignante de maîtrise du français.

"Les résultats de ce test, obligatoire à l'inscription, ne pourront pas empêcher un étudiant de s'engager dans le parcours de formation, mais

l'étudiant aura l'opportunité de suivre des médiations lui permettant d'atteindre les compétences attendues."

Un autre changement interviendra pour les instituteurs du primaire. Ils resteront des généralistes capables d'enseigner quasi toutes les disciplines, mais il leur sera demandé de choisir une famille de disciplines dans laquelle ils bénéficieront d'une formation renforcée. Cette évolution s'inscrit dans la perspective que ces profs puissent éventuellement un jour enseigner en première et deuxième secondaire.

Pour favoriser l'interdisciplinarité, mais aussi pour répondre à la pénurie d'enseignants dans certaines disciplines, les compétences disciplinaires des enseignants du secondaire pourraient être élargies.

Au sujet de la formation des formateurs, notons que le ministre envisage "de créer un master de spécialisation en formation d'enseignants qui sera requis pour les enseignants des hautes écoles qui aborderont les matières liées à la didactique, à la pédagogie et à la formation à et par la pratique".

Enfin, Jean-Claude Marcourt a précisé que les décisions relatives aux éventuelles valorisations salariales n'avaient pas encore été arrêtées.

Des enjeux budgétaires

Les aspects pratiques de cette réforme seront précisés

avec le décret. En commission ce mardi, l'opposition a donc globalement réservé ses remarques pour le jour de sa présentation. Philippe Henry, pour Ecolo, a cependant regretté que la formation ne soit pas directement portée à cinq ans. Il s'agit pour lui d'un "compromis dommageable". "Je ne vois d'ailleurs pas ce

qui justifie ce compromis et j'espère que ne se cachent pas derrière des raisons budgétaires."

S'il est clair que cet aspect aura guidé le choix de Marcourt (une réforme en quatre ans coûte moins cher et impose de moindres valorisations salariales qu'une réforme en cinq ans), le ministre cherchera à prouver, à travers la déclinaison des aspects concrets de sa réforme, que cet enjeu budgétaire n'était pas son seul élément de discernement.

BdO

"La réforme de la formation initiale répond à un véritable besoin."

Jean-Claude Marcourt
Ministre de l'Enseignement supérieur à la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS).

Les impacts du décret Paysage seront évalués

Demande. Le débat lancé par le parlementaire Benoît Drèze (CDH) dans les pages de "La Libre" du 11 février a rebondi ce mardi en commission. Sa demande faisait suite aux difficultés récurrentes rencontrées sur le terrain suite à la mise en œuvre du décret Paysage. Membre de la majorité, Benoît Drèze demandait que cette mise en œuvre du décret puisse être évaluée publiquement, par des experts et en commission.

Evaluation. Le ministre Marcourt a fait ce mardi un petit pas en direction du CDH. Tout en rappelant l'existence du comité de suivi de la réforme qui rassemble autour d'une même table tous les acteurs de l'enseignement supérieur, il a accepté l'idée d'une évaluation qualitative pour "objectiver" les difficultés. Lors des prochaines négociations budgétaires, le ministre fera une demande de montant pour financer une telle évaluation des impacts de la réforme par une équipe d'experts indépendants.